



Bureau  
des droits  
de l'enfant  
Genève

# RAPPORT ANNUEL 2022



**Nous contacter**  
**Nous suivre**  
**Nous soutenir**



Internet: <https://bde-ge.ch/>

[https://www.facebook.com/  
bureaudesdroitsdelenfantgeneve](https://www.facebook.com/bureaudesdroitsdelenfantgeneve)

E-mail: [info@bde-ge.ch](mailto:info@bde-ge.ch)

1200 Genève

CCP : 15-420599-3

IBAN : CH97 0900 0000 1542 0599

© Bureau des droits de l'enfant - Genève, 2022

Illustrations : © Aude Barrio

Dessins pages 3 et 5 : © enfants ayant participé  
aux ateliers BDE-GE

# Sommaire

Rapport Annuel 2022

**Édito**

Page 3

**S'approprier ses droits**

Page 5

**Le projet «Ma Voix pour 'le Mur des droits'»**

Page 6

**Entretien avec Luca Decroux, membre du Comité Exécutif du Bureau des droits  
de l'enfant - Genève (BDE-GE)**

Page 9

**Communication et remerciements**

Page 12

# Edito

Davinia Ovetto Bondi

Présidente, Bureau des droits de l'enfant - Genève

Le Bureau des droits de l'enfant - Genève, créé le 20 novembre 2019 pour promouvoir les droits et la participation locale des enfants, boucle aujourd'hui trois ans d'existence tumultueuses, excitantes, audacieuses et porteuses de leçons.

Pendant notre première année d'activité et grâce à une étude sur la question, la crise du COVID-19 nous avait convaincus de la nécessité d'impliquer les enfants et les jeunes de Genève dans la défense de leurs droits, non seulement à la santé physique et mentale, la scolarité et les loisirs, mais aussi à **participer aux décisions qui les concernent même dans les situations de crise**, selon l'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant.



Crédit photo: ©RebeccaBowring (@rebeccabowring)

Lors de notre deuxième année, des ateliers créatifs de sensibilisation aux droits de l'enfant dans plusieurs communes, avec des institutions et des artistes locaux donnant aux enfants des outils de réflexion et d'expression sur leurs droits à travers des méthodes artistiques nous ont fait ressentir à quel point consulter les enfants est courant mais **prendre en compte leurs propositions de manière systématique et pérenne reste un défi pour beaucoup d'adultes.**

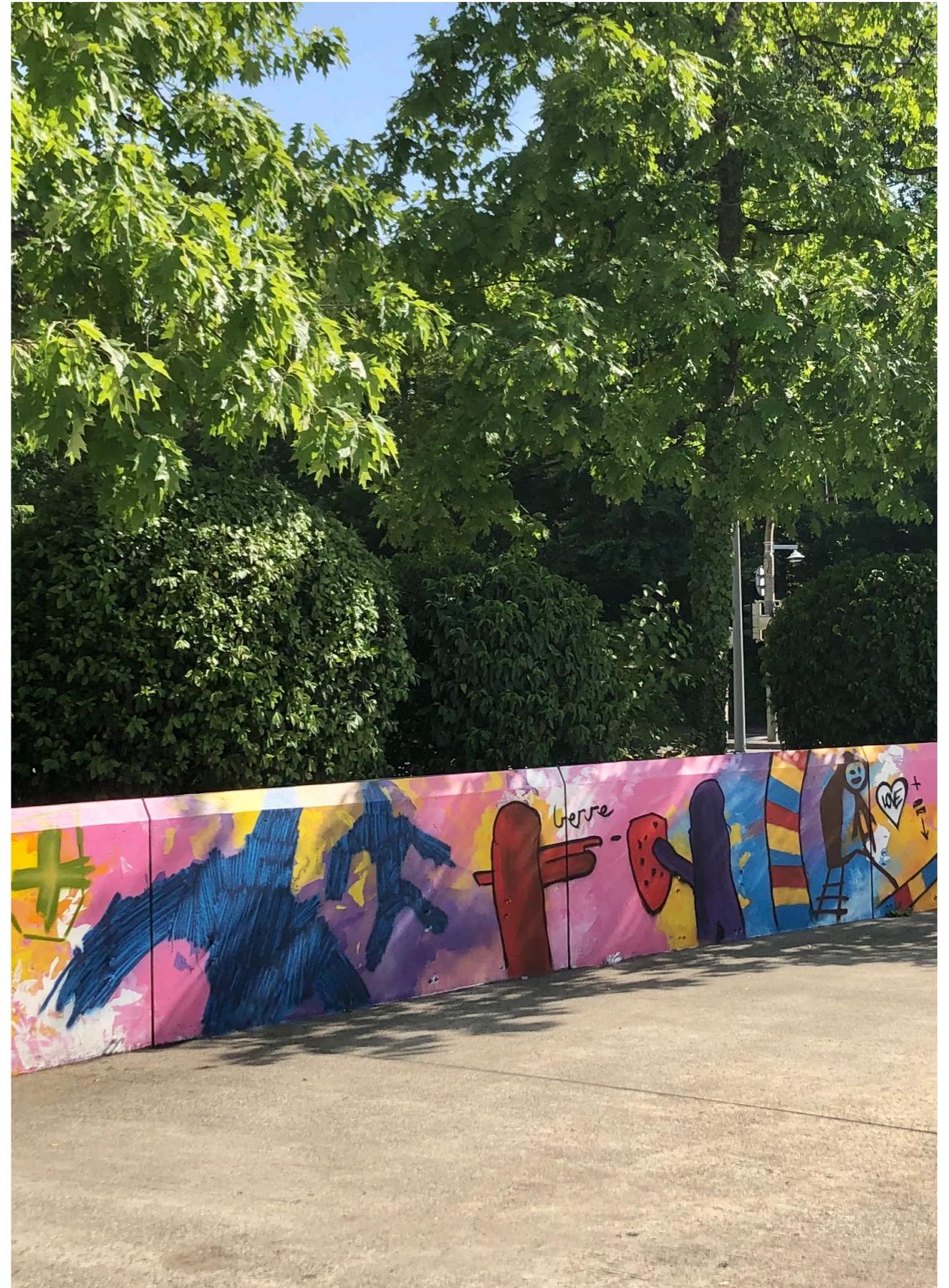


Dessins faits par des enfants qui ont participé au projet "Mur des droits", exposition pendant la sélection du jury à la Ferme Pommier, Le Grand-Saconnex, avril 2022

Cette année, nous avons donc contribué à creuser ce sillon en donnant **plus de temps, de profondeur et d'espace à la consultation avec les enfants** et à la réalisation d'une oeuvre ayant vocation à leur rappeler - et à nous rappeler - longtemps, au sein d'un quartier, les idées et les rêves qu'ils ont exprimés pour que leur droits soient pleinement réalisés. Ainsi nous avons suivi le conseil donné par la dessinatrice de BD Aude Barrio qui était intervenue dans plusieurs de nos ateliers: *'On peut encore ré-imaginer comment présenter l'approche Droits de l'Enfant. C'est super de mêler des travaux pratiques aux questionnement théoriques. Mais peut-être faudrait-il nous accorder plus de temps, y compris de temps 'technique'. Il ne faut pas simplement attirer les enfants avec une discipline artistique. L'art n'est pas juste un moyen. Il faut impliquer les enfants à plus long terme'*.

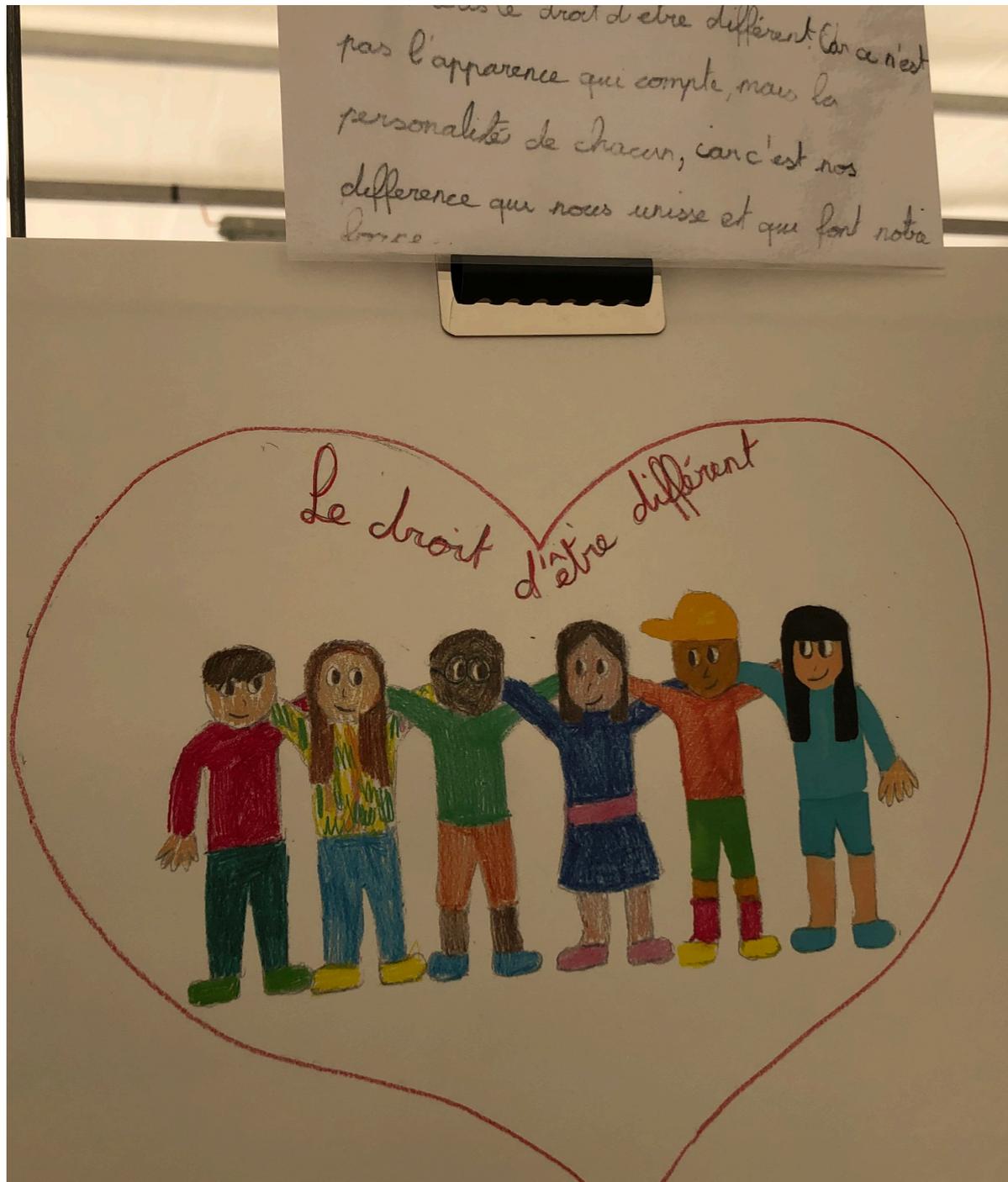
Vous découvrirez donc dans les pages qui suivent **le projet « Ma Voix pour le 'Mur des droits' »** inauguré en juin 2022 au Parc du Château-Pictet, au Grand Saconnex. C'est grâce à l'initiative de la Ville du Grand Saconnex, au pilotage du Service de l'action sociale et communautaire (SASC), aux travailleurs-euses sociaux hors les murs (TSHM), au Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), à l'artiste Jazi, ainsi qu'à nos collaborateur-trice-s, membres et bénévoles, et à notre donateur la Fondation Oak, que ce travail a pu être réalisé. Ce mur est un symbole rassembleur imaginé par les enfants et les jeunes de la commune pour mettre les droits humains, et les droits de l'enfant en particulier, au centre de la vie de quartier.

Nous tenons à vous remercier toutes et tous très chaleureusement du chemin parcouru ensemble. Ceci d'autant plus que le Bureau des droits de l'enfant - Genève a décidé de faire une pause de quelques mois avant de reprendre la route des droits de l'enfant courant 2023. A bientôt !



Fresque du "Mur des droits", Parc du Château-Pictet,  
Le Grand-Saconnex, juin 2022

# S'approprier ses droits



Dans une période où les droits de nombreux groupes humains sont régulièrement ré-actualisés, re-débattus, souvent remis en cause et, parfois aussi, renforcés dans leur mise oeuvre, avec notre « approche droits de l'enfant » nous souhaitons continuer (ou réellement commencer !) à mettre les enfants au centre des décisions qui les concernent, car **être agent de ses droits en décuple la réalisation**. Et aussi parce que la participation des enfants est elle-même... un droit. Pour y arriver, nous encourageons les autorités et les institutions à mettre en place des espaces et des processus participatifs inclusifs, qui prennent en compte l'intérêt supérieur de l'enfant et ses capacités évolutives.

Ces espaces et processus doivent inclure tous les enfants, sans discrimination, et fournir aux enfants l'information nécessaire pour participer d'une façon indépendante et volontaire. C'est là une obligation non-négociable à laquelle ont souscrite tous les pays du monde, en signant ou en ratifiant **la Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU**. Rappelons qu'au-delà des Etats, elle **est un instrument** à la portée de toutes et tous, auquel il convient de se référer sans relâche et qui continue à porter ses fruits: [www.unicef.ch/fr/lunicef/international/convention-relative-aux-droits-de-lenfant](http://www.unicef.ch/fr/lunicef/international/convention-relative-aux-droits-de-lenfant)

*Dessins faits par des enfants qui ont participé au projet "Mur des droits",  
exposition à l'inauguration au Parc du Château-Pictet,  
Le Grand-Saconnex, juin 2022*

# Le projet «Ma Voix pour ‘le Mur des Droits’»

## Sensibilisation aux droits de l’enfant et à l’expression créative

Comme nous l’évoquions dans notre Rapport Annuel 2021, à l’issue de l’examen du rapport périodique de la Suisse le 24 septembre 2021, le Comité des droits de l’enfant des Nations Unies encourageait les cantons et les municipalités du pays à s’assurer que les activités extra-scolaires financées aient une composante participative.

A notre échelle, dans le Canton de Genève, il nous semblait essentiel de donner le ton. Aussi, le projet du ‘Mur des droits’ a-t-il naturellement émergé de la collaboration existante entre tous les partenaires du Grand Saconnex déjà actifs lors de précédentes actions sur les droits de l’enfant autour de la Ferme du Pommier.

Trois objectifs ont alors été définis:

1. **Valoriser** la place, l’opinion et l’expression creative des enfants et des jeunes, afin de développer leurs competences à construire des propositions d’actions dans leur quartier et leur commune.
2. **Sensibiliser** les enfants et les jeunes aux droits de l’enfant, dans le cadre plus large des droits humains, et à la mise en application de ces droits dans leur vie quotidienne.
3. **Éveiller** l’esprit critique des enfants et des jeunes par rapport à l’image et aux messages.

Les enfants fréquentant les services du parascolaire et les jeunes de la commune seraient donc mobilisés pour proposer leurs idées par le dessin et/ou comme membre du jury de selection, participant ainsi à une action citoyenne.



## Déroulé d'une série d'ateliers « Mur des droits » dans le cadre parascolaire

**Session 1:** Après une présentation du projet 'Mur des droits' et de son processus participatif, un tour de table permet à chaque enfant et encadrant-e du GIAP et du Bureau des droits de l'enfant - Genève de se présenter. Puis, la discussion est ouverte par des questions générales sur les droits humains ;

- *Qu'est-ce que vous savez déjà sur les droits humains ?*
- *Que représentent les droits humains pour vous ?*
- *Avez-vous des exemples en tête ?*

Une fois les droits humains évoqués, les droits de l'enfant sont introduits comme s'insérant dans ce champ et couvrant spécifiquement les besoins des enfants. Les participant-e-s sont invité-e-s à parcourir leurs droits à travers une 'journée type', du matin au coucher. Une présentation des articles de la Convention relative aux droits de l'enfant imagés par des pictogrammes est également à disposition pour stimuler la réflexion. Les enfants sont ensuite invités à réfléchir à leurs droits à l'échelle de leur quartier et à réfléchir à un message important à transmettre aux habitant-e-s de la commune en vue d'un meilleur respect des droits humains et des droits de l'enfant. Puis, les enfants commencent à illustrer leur message dans un dessin.

**Session 2:** Jazi est là! Avec les encadrant-e-s, il renforce le focus sur l'expression créative des enfants, en les accompagnant plus avant dans l'illustration de leur message et la construction de leur trame narrative, tant du point de vue des droits de l'enfant que de l'art visuel. Peu avant la fin de la session, un tour de table amène chaque enfant à présenter le message qu'il ou elle a souhaité transmettre.

**Session 3:** Jazi initie les enfants à l'art du graffiti. En extérieur, les enfants utilisent les bombes aérosols à disposition. Ils expérimentent sur des surfaces en carton. Ils s'approprient le medium de l'artiste en qui la Commune du Grand Saconnex a donné sa confiance pour intégrer les idées des enfants et des jeunes à une oeuvre personnelle, mais néanmoins portée par la communauté et par les contributions de chacun-e.

# Entretien avec Luca Decroux

membre du Comité  
Exécutif du Bureau  
des droits de  
l'enfant - Genève

*(les opinions exprimées dans cet entretien sont  
personnelles et ne représentent pas le point de vue  
de l'association)*

## ***Comment êtes-vous entré dans l'aventure de la création du BDE-GE?***

Je suis entré au Comité de l'association quelques mois après sa création. A la Haute Ecole de Travail Social de Genève (HETS), je travaillais alors sur une recherche qui portait sur l'analyse des besoins des mineurs migrants à Genève. A l'époque, l'anniversaire des 30 ans de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE) était organisée. Des enfants venus de divers pays avaient été invités au siège de l'ONU. Nous nous sommes dit avec les jeunes qu'il convenait que des enfants établis à Genève, dont la situation était alarmante, devaient aussi faire partie de cet événement. C'est à cette occasion que nous nous sommes rencontrés avec Davinia Ovet Bondi, la fondatrice du BDE-GE. Les premiers temps au sein du Comité, nous avons longuement discuté du mandat de l'organisation, dont le simple nom suscitait beaucoup d'attentes. Et, bien sûr, du financement nécessaire à l'établissement et à la pérennité d'une telle entité.

## ***Selon vous, à quel point les droits de l'enfant sont-ils connus, compris et mis en oeuvre dans le Canton de Genève?***

Depuis quelques années, on est dans un moment important de mise en oeuvre des droits de l'enfant, non seulement à Genève, mais dans toute la Suisse. Les cantons sont tous en période de révision de leurs politiques publiques de l'enfance et de la jeunesse, et harmonisent leur cadre juridique. Il y a quelques décennies, Genève était en avance sur les autres avec son service de loisir. Depuis 2018, une nouvelle loi Enfance et Jeunesse a été votée à Genève, et en 2021 son règlement d'application. C'est tout récent ! Le règlement d'application de la loi a prévu une Commission Enfance, Jeunesse et Soutien à la Parentalité, de manière à accompagner efficacement sa mise en oeuvre. Donc tout ça se met en place maintenant !

Plus spécifiquement en matière de protection de l'enfance, les outils se multiplient pour mieux accompagner les enfants et les jeunes dans le respect des droits de l'enfant. On voit apparaître des standards de qualité, des guides pour les professionnels de l'enfance ou des enquêtes de satisfaction auprès des enfants placés en tant qu'usagers du système, etc. Un mouvement est en marche.

Par contre, une question reste épineuse : quels moyens sont donnés aux professionnels de faire ce qu'on leur demande ? Concrètement qui paye ? Qu'est-ce qui est mis en place ? La protection de l'enfance reste un domaine sous tension et les cantons se retrouvent en première ligne à porter et à mettre en œuvre les droits de l'enfant, et donc à financer des services, à créer des dispositifs... alors que cela devrait être un projet collectif, un projet de société, porté aussi par la confédération, les communes, avec des acteurs privés.

Jean Zermatten, ancien juge des mineurs valaisan, fondateur de l'Institut des droits de l'enfant à Sion (IDE) et membre du Comité des droits de l'enfant de l'ONU parle des droits de l'enfant comme partie intégrante du contrat social. C'est très juste. Chacun doit jouer son rôle. La société civile doit se mobiliser, les universités doivent étudier ces questions. C'est ainsi qu'on avance.

Mais aujourd'hui la coordination des politiques publiques fonctionne en silo. Tant que nous n'aurons pas un dispositif transversal contre la pauvreté des familles, nous n'arriverons pas à respecter les droits économiques, sociaux et culturels des enfants. Plus de la majorité des enfants placés en institutions ou en famille d'accueil à Genève viennent de familles pauvres, souvent des mères seules. La

question de l'intérêt supérieur de l'enfant se place donc bien en amont de son placement et renvoie à la question du soutien et de l'encouragement aux familles concernées. Aujourd'hui, les moyens sont insuffisants pour enrayer la pauvreté des familles.

Je suis aussi satisfait de voir que beaucoup de choses se passent. Par exemple, je contribue au CAS (Certificate of Advanced Studies) en protection de l'enfance et de l'adolescence et je suis ravi de constater que les gens ont une réelle volonté de se former, de mieux comprendre pour mieux intervenir. Nous constatons aussi ces dernières années un réel intérêt pour la formation continue dans le domaine de la protection de l'enfance. De plus en plus de gens se forment. Ils viennent de toute la Romandie.

Mais on constate tout de même qu'il reste des domaines comme celui des mineurs migrants où l'on est loin de la pleine réalisation de leurs droits. On assiste à une discrimination criante. Les enfants suisses placés vivent dans des foyers de qualité avec des équipes d'éducateurs, tandis que certains mineurs non-accompagnés sont 'gardés' par des Securitas.

Un autre sujet difficile est la transition à l'âge adulte, notamment pour les jeunes placés. A Genève, il existe un contrat 'Jeune Majeur' de 6 mois, renouvelable une fois, qui permet de prolonger la résidence en foyer et l'accompagnement éducatif et administratif. Mais cette pratique reste marginale et n'est pas encouragée. Au final, ce sont ceux qui vont le mieux qui en bénéficient, laissant les autres sur le tapis, en total décalage avec la loi qui concerne les jeunes jusqu'à 25 ans.

***Et qu'en est-il du droit à la participation des enfants à Genève? Et en Suisse?***

Pour la participation, dans certains domaines, on devient très bons et il faut aussi le dire. Il y a beaucoup de projets socio-culturels qui développent la participation individuelle ou collective des publics concernés. Mais parfois, la participation, ça reste un alibi. Les enfants consultés semblent être instrumentalisés, car au final personne ne prend en compte leurs recommandations. Les autorités préfèrent souvent avoir l'avis des professionnels, plutôt que des enfants eux-mêmes. Il y a bien sûr des exceptions. Il existe des personnes exceptionnelles qui souhaitent vraiment faire participer les enfants, et se sentent concernées. A Fribourg, il y a aussi l'association Particip'Action qui forme les professionnels. Mais comme la participation renvoie à une perte de pouvoir des professionnels et des autorités, et expose à l'expression des problèmes, elle reste un défi.

La participation devrait particulièrement être travaillée dans la protection de l'enfance, parce que la protection a tendance à faire écran. Et, en même temps, il faut faire attention à la sur-participation et à ne pas investir l'enfant de quelque chose qui le dépasse.

En 2020, la Suisse est passée devant le Comité des droits de l'enfant de l'ONU. Quelques mois avant, un fonds de la Confédération venait d'être créé pour encourager les structures qui visent à développer la participation des enfants. On peut voir là une logique opportuniste, mais qui pour le coup a le mérite d'exister. Des associations bénéficient de cette impulsion, même si on manque encore d'un vrai grand projet 'droits de l'enfant' porté par la Confédération.

***Comment les activités du BDE-GE ont-elles contribué au cours des trois dernières années à faire avancer les choses?***

Je pense que le BDE-GE a permis une meilleure connaissance et une compréhension au niveau local dans les maisons de quartier et dans le travail social hors les murs. On a contribué à développer une vraie sensibilité aux droits de l'enfant, ce qui est fondamental. C'est une sorte de projet politique.

***Même si le BDE-GE fait une pause dans ses activités, comment voyez-vous son rôle à l'avenir?***

Je verrais d'abord le BDE-GE devenir un guichet où les enfants et les jeunes pourraient poser toutes leurs questions sur les droits de l'enfant. Actuellement, les enfants, y compris les plus vulnérables comme les MNA ou RMNA, sont baladés d'un service à un autre. Il existe des services spécialisés de conseil juridique, mais il faudrait quelque chose de plus large et donc complémentaire. Il faut aussi s'engager plus loin dans le plaidoyer. Il y a tout le temps des thèmes sur lesquels les enfants et les jeunes ont besoin d'être accompagnés pour être entendus. On pourrait par exemple aider des groupes d'enfants à interpeller le Conseil d'État. On pourrait aussi faire de la formation et mettre plus systématiquement en commun les forces locales de défense des droits de l'enfant. D'autres membres du Comité du BDE-GE ont sûrement encore d'autres idées, mais ce sont là mes priorités. Il y a une temporalité propice à faire des choses. Gardons l'œil ouvert et entretenons les collaborations actives au niveau romand. Il y a des discussions sur la création d'un-e défenseur-e des enfants. Le BDE-GE pourrait hypothétiquement en devenir une antenne ou un relais. Il est une bonne appellation dont il faut perpétuer l'intention. Peut-être que certains de nos membres vont reprendre la balle au bond. Le mouvement est lancé.

# Communication

Le BDE-GE a continué à relayer ses activités sur son site internet <https://bde-ge.ch/> et sur les réseaux sociaux via sa page Facebook et LinkedIn. La spécificité de nos efforts de communication cette année a été de rendre notre site internet disponible en allemand en vue de futurs liens avec des associations aux buts similaires au-delà de la Romandie. Cette traduction a été réalisée grâce au soutien de la Fondation Oertli.



Détail de la fresque "Mur des droits", Le Grand-Saconnex, juin 2022.

## **Équipe et bénévoles**

Merci à nos collaborateurs, membres, et bénévoles pour leur soutien cette année.

### **Comité Exécutif**

Davinia Ovetto Bondi, Présidente

Emilia Richard, Trésorière

Jeanne Lievens, Secrétaire

Roberta Cecchetti

Luca Decroux

### **Collaboratrice**

Elodie M. Pereira,

Chargée de projet - participation des enfants

Chloé Collier, animatrice

### **Rapport Annuel**

Séverine Jacomy-Vité

**Merci à nos partenaires, tout particulièrement à Grazianna Riccardi du Service de l'action sociale et communautaire de la Ville du Grand Saconnex, Gaëlle Pincott et les équipes du Groupement pour l'animation parascolaire, Émile Nobs et ses collègues - travailleurs-euses sociaux-les hors-murs de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle et à Jazi.**

**Merci aux bénévoles et membres du Bureau des droits de l'enfant pour leur travail sur le 'Mur des droits', mais également dans les coulisses de sa préparation, Davinia Ovet Bondi, Chloé Collier, Jeanne Lievens, et Elodie M. Pereira.**

**Et surtout, MERCI aux enfants et aux jeunes adultes qui ont pris part à cette aventure participative.**

**Le Bureau remercie également ses donateurs privés, la Fondation Oak et la Fondation Oertli pour leur soutien.**

## **Communes**

La Ville du Grand Saconnex

## **Institutions publiques, fondations, associations et professionnel-e-s**

Service de l'action sociale et communautaire (SASC) de la Ville du Grand Saconnex

Le Groupement pour l'animation parascolaire (GIAP)

Les Travailleurs Sociaux Hors Murs (TSHM), de la Fondation Genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)

## **Artistes**

Jazi, graffeur ([www.jazi.ch](http://www.jazi.ch))

## **Partenaires financiers**

La Fondation Oak

La Fondation Oertli

**Bureau des droits de l'enfant - Genève - 2022**